***Matot – Masseï***

***Annulation des vœux***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 13, page 109)*

Le début de la Parchat Matot montre Moché, notre maître, s’adressant aux chefs des tribus d’Israël pour leur communiquer les principes des vœux, notamment la manière de les annuler, ainsi qu’il est dit : «Moché parla aux chefs de tribu(1)».

La Mitsva des vœux concerne chaque Juif(2). Pourquoi donc Moché s’adressa-t-il uniquement à ces chefs de tribu, des dignitaires du peuple d’Israël ? Nous le comprendrons après avoir expliqué une contradiction apparente que l’on observe dans ces vœux.

D’une part, on peut constater qu’un vœu présente un aspect positif. La Michna dit, dans le traité Avot, que : «les vœux sont une précaution pour se contenir(3)». Ainsi, celui qui veut se séparer des domaines du monde peut trouver un appui à son service de D.ieu dans un vœu. Celui-ci lui permet effectivement d’y parvenir plus aisément, de s’éloigner de ce qu’il ne veut pas faire, de ce qui appartient aux domaines du monde qu’il souhaite éviter. De ce point de vue, le vœu est effectivement positif.

Mais, d’autre part, le vœu présente également un aspect négatif. Le Yerouchalmi dit, en effet : «Suffis-toi de ce que la Torah t’interdit», ce qui veut bien dire qu’il n’y a pas lieu d’ajouter d’autres interdictions que celles qu’elle émet. De ce point de vue, le vœu n’est pas positif(4).

La Parchat Matot semble effectivement indiquer qu’il n’est pas bon de faire un vœu. Elle rapporte, en effet, ce que Moché, notre maître dit aux chefs de tribu, à ce sujet. En l’occurrence, il leur indiqua précisément quelle était la procédure permettant d’annuler un vœu. Or, si celui-ci était favorable pourquoi faudrait-il procéder à son annulation(5) ?

En réalité, ces deux enseignements de nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, ne sont pas réellement contradictoires. La différence entre l’un et l’autre est la suivante : le contact avec les domaines du monde est-il réalisé de telle façon qu’il puisse être une situation positive ou non(6) ?

Celui qui est encore au début de son service de D.ieu doit certainement se séparer des domaines du monde(7). Pour lui, le vœu aura effectivement un apport positif. Puis, quand il progresse et atteint un stade plus haut de ce service de D.ieu, il acquiert alors la capacité de transformer les domaines du monde et de les intégrer à la sainteté. Pour cela, il doit, bien entendu, être en contact avec ces domaines. Dès lors, le vœu cesse d’être favorable(8).

C’est pour cette raison que Moché, notre maître transmit les lois de l’annulation des vœux précisément aux chefs de tribu. Chacun d’entre eux se consacrait aux besoins de ceux qui appartenaient à leur tribu. Il leur apportait l’élévation, s’efforçait de les faire progresser dans leur service de D.ieu.

Le rôle d’un chef de tribu est d’être au service des enfants d’Israël, d’améliorer leur comportement, de leur permettre d’aller de l’avant sur la voie de la Torah et des Mitsvot, jusqu’à être capables de transformer la matière du monde et de l’intégrer à la sainteté. Lorsque c’est effectivement le cas, le vœu n’est plus nécessaire et c’est précisément à ce propos qu’il est dit : «suffis-toi de ce que la Torah t’interdit»(9).

C’est pour cette raison que la Parchat Matot évoque uniquement l’annulation des vœux(10) et elle s’adresse précisément aux chefs de tribu. En effet, une telle annulation, «suffis-toi de ce que la Torah t’interdit» ne concerne qu’eux-mêmes et ceux qui s’adressent à eux pour annuler leurs vœux, se trouvant à un stade du service de D.ieu qui leur permet d’être en contact avec les domaines du monde et de les intégrer à la sainteté.

Il découle de ce qui vient d’être dit un enseignement pour chacun. Quand un Juif s’engage dans le service de D.ieu, il doit renoncer aux attraits du monde. Puis, quand il atteint un certain niveau, il est alors en mesure de faire de ce monde le lieu de la sainteté(11).

Quand un Juif s’adresse à un «chef de tribu», à un «chef de milliers d’Israël», comme il y en a en chaque génération(12), le consulte et s’attache à lui, il lui est alors possible de progresser, de s’élever dans son service de D.ieu, jusqu’à être capable de transformer le monde et d’y faire régner la sainteté.

C’est de cette façon qu’est réalisée la finalité ultime de la création, l’édification de la Résidence de D.ieu ici-bas, parmi les créatures inférieures, pour que la sainteté apparaisse à l’évidence, dans le monde(13). Il en sera ainsi lors de la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia’h, très bientôt et de nos jours.

**Notes**

(1) Et, non à l’ensemble du peuple d’Israël.

(2) Qui peut être conduit à en formuler un.

(3) Ils permettent de le faire plus facilement, car chacun veut tenir parole.

(4) Car, il a pour effet de refuser l’élévation aux objets matériels.

(5) Et, pourquoi la Paracha de la Torah traitant des vœux parle-t-elle de leur annulation plutôt que de leur confirmation ?

(6) La réponse à cette question est personnelle. Le contact avec la matière qui sera positif pour l’un ne le sera pas pour l’autre.

(7) Car, il n’a pas encore la force de les affronter.

(8) Et, c’est pour cette raison qu’il doit pouvoir l’annuler.

(9) En ne refusant pas l’élévation à la matière du monde chaque fois qu’il est possible de la lui apporter.

(10) De fait, la Mitsva de respecter le vœu qui a été prononcé est déjà connue, comme l’explique, notamment, le Likouteï Si’hot, tome 13, à la page 109. Il s’agit donc bien ici d’introduire un élément nouveau et de mettre en évidence un autre aspect du service de D.ieu.

(11) Ce qui veut bien dire qu’il ne ressent plus d’attrait pour la matière du monde. Il ne fait que la mettre au service du domaine de la sainteté.

(12) C’est-à-dire à celui qui a le pouvoir d’annuler les vœux.

(13) On verra aussi, sur tout cela, le Likouteï Si’hot, tome 4, à la page 1076.

\* \* \*

***Les étapes de la vie***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 23, page 224)*

La Parchat Masseï énumère tous les endroits dans lesquels les enfants d’Israël séjournèrent, dans le désert(1). Elle commence par : «Voici les voyages des enfants d’Israël qui quittèrent le pays de l’Egypte».

On peut, cependant, poser la question suivante. Comme on l’a dit, cette Paracha établit l’inventaire de tous les lieux dans lesquels les enfants d’Israël se sont arrêtés et ont séjourné. Pourquoi donc le verset dit-il : «voici les voyages des enfants d’Israël» plutôt que : «voici les endroits dans lesquels les enfants d’Israël séjournèrent»(2) ?

L’explication est la suivante. Commentant le verset : «voici les voyages des enfants d’Israël», le saint Baal Chem Tov explique que les étapes des enfants d’Israël, dans le désert existent aussi dans le service de D.ieu de chaque Juif, sous une forme morale(3).

C’est ainsi que la naissance d’un enfant est comparable à la sortie d’Egypte(4), puis, tout au long de sa vie, se succèdent les étapes suivantes, jusqu’à ce que l’homme quitte ce monde(5). Tout au long de son existence, il franchit les étapes.

La Torah demande à l’homme de ne pas rester constamment au même endroit, mais, bien au contraire, d’aller de l’avant, de s’élever de plus en plus haut, dans son service de D.ieu. Les enseignements de la ‘Hassidout précisent la différence qu’il convient de faire entre celui qui stagne(6) et celui qui va de l’avant(7).

Le premier est toujours au même endroit, au même niveau. Son service de D.ieu ne se développe pas(8). Le second accède, en permanence, à un stade plus haut de ce service. La Torah demande à un Juif de ne pas stagner, d’aller de l’avant, de toujours améliorer son comportement, son étude de la Torah et sa pratique des Mitsvot.

C’est pour cette raison que le verset dit : «Voici les voyages des enfants d’Israël», bien que cette Paracha mentionne essentiellement les endroits dans lesquels les enfants d’Israël se sont arrêtés et ont campés. Elle montre ainsi de quelle manière un Juif doit se développer, s’élever sans cesse dans son service de D.ieu(9).

La Torah délivre, de cette façon un enseignement à chacun(10). Elle souligne la nécessité du progrès. Un Juif ne peut pas aspirer uniquement à conserver la même place. Il doit vouloir se développer, atteindre un stade toujours plus haut de son service de D.ieu, «d’une prouesse vers l’autre».

**Notes**

(1) Durant les quarante années qu’ils y passèrent.

(2) Pourquoi mettre en avant le voyage, le fait de se déplacer précisément dans les endroits où les enfants d’Israël s’arrêtèrent, pendant quelques temps ?

(3) De sorte que chacun doit les vivre, tout au long de son existence. Ces étapes prennent une forme, chez certains, une autre forme, chez d’autres.

(4) En effet, la sortie d’Egypte est la naissance du peuple d’Israël, qui, au préalable, était mêlé aux Egyptiens et donc comparable à un enfant en gestation. Puis, lors de la sortie d’Egypte, le peuple d’Israël se sépara de ce pays, comme le nouveau-né de sa mère, ainsi qu’il est dit : «afin de prendre pour Loi un peuple au sein d’un autre peuple».

(5) Et, le départ de ce monde devient alors la quarante-deuxième étape, l’entrée dans le Gan Eden, tout comme les enfants d’Israël traversèrent Yarden Yeri’ho pour quitter le désert et entrer en Erets Israël.

(6) Par exemple un ange. Bien entendu, pour lui, il ne s’agit pas d’une lacune. Il a été créé de cette façon et il ne peut pas modifier l’ordre naturel.

(7) Par exemple un Juif. C’est ainsi que le Saint béni soit-Il dit au prophète Elie : «Je ferai de toi quelqu’un qui avance parmi ceux qui stagnent». Et, l’on sait que le mot ‘*Heth*, dans la Langue sacrée, signifie à la fois : «faute» et : «manque». Ne pas utiliser les forces que D.ieu accorde pour aller de l’avant et se contenter de stagner, y compris dans une situation favorable, est un manque qui peut effectivement être considéré comme un faute.

(8) Il est répétitif et n’intègre aucun fait nouveau.

(9) Au point que l’étape courante de sa vie soit ce qui le fait aller de l’avant.

(10) Applicable tout au long de son existence, depuis l’instant de la naissance jusqu’au moment de quitter ce monde.

\* \* \*